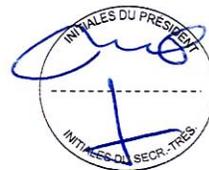


Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018



Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 16 août 2018 à 19h30 à la salle numéro 113 du parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires(ses) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean Bourassa, substitut	Amherst
Pascale Blais	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Jean-Pierre Monette	La Minerve
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Maurice Plouffe, maire de la Municipalité de La Conception.

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix, la secrétaire-trésorière adjointe madame Yanik Lapointe et la secrétaire du greffe, madame Caroline Champoux, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Maurice Plouffe, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-193

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Michel Bédard
résolu unanimement des membres présents;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018



QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 13 a. :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018
4. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et des équipements pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$
5. Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt no. 011-2018 intitulé règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et des équipements pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$
6. Autorisation pour le directeur d'aller en affichage pour combler le poste de chef à la prévention
7. Terminaison d'emploi pour l'employé # 220131
8. Terminaison d'emploi pour l'employé # 220139
9. Embauche de nouveaux pompiers
10. Adoption de la politique des frais de déplacement
11. Modification des dates de réunion du conseil d'administration de septembre et novembre 2018.
12. Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés
13. Varia ou période de questions
 - 13 a. Programme incitatif à l'embauche
14. Levée de la séance

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JUIN 2018**

2018-08-194

Il est proposé par Mme Évelyne Charbonneau
appuyé par M. Jean-Pierre Monette
résolu unanimement des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 21 juin 2018 soit et est adopté.



4. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS POUR UN MONTANT DE 95 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 95 000 \$.**

2018-08-195

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur Michel Bédard, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 011-2018 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et des équipements pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$

5. **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 011-2018 INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS POUR UN MONTANT DE 95 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 95 000 \$**

2018-08-196

Le directeur et secrétaire-trésorier Monsieur Jean Lacroix procède à la présentation du projet de règlement 011-2018 concernant l'acquisition d'un véhicule utilitaire et des équipements pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$.

Mme Évelyne Charbonneau procède au dépôt du projet de règlement.

6. **AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR D'ALLER EN AFFICHAGE POUR COMBLER LE POSTE DE CHEF À LA PRÉVENTION**

2018-08-197

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018**



CONSIDÉRANT QUE le chef à la prévention de la Régie, Monsieur Moïse Mayer a remis au directeur et secrétaire-trésorier sa démission effective à compter du 29 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mayer a commencé à mettre en place le département de la prévention au niveau de l'ensemble des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire continuer à faire évoluer ce département pour le bénéfice des citoyens des municipalités membres de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre adéquatement aux normes établies au Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Laurentides, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un nouveau chef à la prévention ;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le directeur et secrétaire-trésorier quant au lancement de l'appel de candidatures lié au poste de chef à la prévention ;

Il est proposé par M. Steve Perreault
appuyé par M. Jean Bourassa
et résolu unanimement des membres présents

QUE le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Moïse Mayer.

QUE le conseil d'administration autorise le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de chef à la prévention conformément à la recommandation du directeur et secrétaire-trésorier ;

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) et qu'une recommandation soit émise au conseil d'administration à cet effet lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

ADOPTÉE

7. TERMINAISON D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ # 220131

2018-08-198

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018**



Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le faible taux de présence aux interventions et aux maintiens de compétence de l'employé 220131;

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 avril 2018 la Régie apprenait son échec à l'examen du cours de pompier P1 S1;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'est pas présenté à la révision pour son examen qui était prévue pour le 17 mai 2018, et ce malgré sa confirmation de présence;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'est pas présenté à l'examen de reprise qui était prévue pour le 23 mai 2018, et ce malgré sa confirmation de présence;

CONSIDÉRANT QU'il a rencontré le chef Doyle et le capitaine St-Pierre le 31 mai 2018 afin de discuter avec le pompier de ses manquements;

CONSIDÉRANT QUE dans la semaine du 3 juin 2018 le pompier a avisé le capitaine St-Pierre de son intention de continuer avec la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le pompier a été avisé qu'il devait reprendre son examen du cours P1 S1 faute de quoi il ne pourrait demeurer au sein de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'est pas présenté à une 2^e possibilité de révision pour son examen qui était prévue pour le 27 juin 2018, et ce malgré sa confirmation de présence;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'est pas présenté à la 2^e possibilité d'examen de reprise qui était prévue pour le 2 juillet 2018, et ce malgré sa confirmation de présence;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a su son intention de départ, celle-ci lui a demandé une lettre par écrit pour confirmer ses dires à défaut de quoi la Régie mettrait fin à son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas reçu ladite lettre au 9 août 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018



Il est proposé par Mme Évelyne Charbonneau
appuyé par M. Jean-Pierre Monette
et résolu unanimement des membres présents

QUE l'employé 220131 soit relevé de ses fonctions et que la Régie incendie met fin à son emploi à ce jour;

QUE les frais de formation pour le cours P1 S1 lui soient facturés et ce, tel que prévu à l'entente de travail des pompiers en vigueur;

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au suivi de cette terminaison d'emploi.

ADOPTÉE

8. TERMINAISON D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ # 220139

2018-08-199

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 220139 a manifesté auprès du chef Delisle son intention de quitter ses fonctions de pompiers le ou vers le 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé à l'employé de fournir une lettre de démission, et ce à 2 reprises;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a jamais reçu de lettre de démission;

PAR CONSÉQUENT,

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018**



Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Michel Bédard
et résolu unanimement des membres présents

QUE l'employé 220139 soit relevé de ses fonctions et que la Régie incendie met fin à son emploi à ce jour;

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au suivi de cette terminaison d'emploi.

ADOPTÉE

9. EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS

2018-08-200

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie incendie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Laurentides, il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers pour compléter ses différentes équipes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et secrétaire-trésorier quant aux candidats à retenir ;

Il est proposé par M. Steve Perreault
appuyé par Mme Pascale Blais
et résolu unanimement des membres présents

QUE le conseil d'administration autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de pompier de la Régie incendie, et ce, conformément aux conditions établies à l'entente de travail des pompiers :

Pompier	Secteur	Date d'embauche
Stéphane Bertrand	35	20 août 2018
John Maurice	37	21 août 2018
Kim Sinclair	37	22 août 2018

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018



Philippe Lavoie	38	23 août 2018
Jordan Jolicoeur	39	24 août 2018

QUE ces pompiers devront se conformer aux procédures, directives ainsi que de l'entente de travail en vigueur des pompiers.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

2018-08-201

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite établir des modalités relatives au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjours effectués par les personnes dûment autorisées à se déplacer pour la Régie ;

CONSIDÉRANT que la politique a pour but de permettre un remboursement équitable, dans un délai raisonnable et d'assurer un contrôle efficace des frais de déplacement, de repas et de séjour et ainsi doter la Régie d'une politique basée sur une saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Steve Perreault
appuyé par M. Jean Bourassa
résolu unanimement des membres présents

QUE la politique numéro 2018-07 de remboursement des frais de déplacement soit adoptée avec les modifications proposées.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 16 août 2018



Le texte intégral de la politique 2018-07 est reproduit au livre des politiques de la Régie.

ADOPTÉE

11. **MODIFICATION DES DATES DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2018**

2018-08-202

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les dates de séance du conseil d'administration de la Régie pour les mois de septembre et novembre 2018;

Il est proposé par M. Michel Bédard
appuyé par Mme Pascale Blais
résolu unanimement des membres présents

QUE les dates pour les séances de septembre et novembre 2018 soient les suivantes :

- Mardi 25 septembre 2018 à 9h00
- Mercredi 28 novembre 2018 à 10h00

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à la publication par avis public sur le site web des municipalités membres de la Régie et dans le journal local.

ADOPTÉE



12. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS :

2018-08-203

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par le directeur et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses ;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Monette
appuyé par M. Richard Pépin
et résolu unanimement des membres présents

QUE le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 9 juin 2018 au 2 août 2018, telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 184 878.18 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 9 juin 2018 au 2 août 2018: 13 358.05 \$

Liste des comptes à payer : 147 890.76 \$

Liste des chèques émis entre le CA de juin et août 2018 : 23 629.37 \$

Pour un total de : 184 878.18 \$

Chèque 574 à 578 pour la liste des chèques émis entre le CA de juin et août 2018

Chèque 579 à 625 pour la liste des comptes à payer et ce, incluant les chèques postdatés pour le loyer de septembre, octobre, novembre et décembre 2018 auprès de la MRC des Laurentides.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE



13. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

13 A. PROGRAMME INCITATIF À L'EMBAUCHE

M. Richard Pépin propose un programme afin d'aider à combler des postes de pompiers à temps partiel au sein de la Régie. D'après ses recherches, il mentionne que cette pratique est prônée par plusieurs compagnies d'envergure et que cette idée est proposée par une compagnie spécialisée en ressources humaines.

Cette approche se veut comme un appât du gain sous forme de récompenses soit monétaire ou autre par exemple; un voyage de pêche dans une pourvoirie.

Il s'agit de récompenser un pompier qui recommande une personne à postuler comme pompier à temps partiel. La récompense pourrait être en trois volets, soient le premier à l'embauche, le 2^e après 1 an de service et le 3^e après avoir réussi le cours pompier P-1. On mentionne que l'état-major ne pourrait pas participer à ce programme.

Ceci est une ébauche, mais chacun est d'accord pour aller de l'avant et de bâtir un programme en fonction des crédits disponibles de la Régie.

Dossier à suivre...

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-204

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Jean-Pierre Monette
et résolu unanimement des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 20h53.

ADOPTÉE


Maurice Plouffe
Président


Jean Lacroix
Directeur et secrétaire-trésorier